RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

AGENCE DE RÉGULATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work -Fatherland

TELECOMMUNICATIONS
REGULATORY BOARD

N°00000166**/ART/DG.** **Yaoundé, le** 10 NOV 2026

COMMUNIQUÉ

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) informe l'opinion publique qu'au cours de la période comprise entre le 13 juillet et le 10 août 2026, un contrôle pluridisciplinaire des performances offertes par les opérateurs concessionnaires de téléphonie mobile CAMTEL, MTN Cameroon, et ORANGE Cameroun a été effectué par les équipes techniques de l'ART dans les villes de Yaoundé, Douala et Bafoussam et sur trois (03) axes routiers (Yaoundé-Edéa-Douala, Douala-Nkongsamba-Bafoussam, Bafoussam--Bafia-Yaoundé).

Au terme de l'exploitation, par l'ART, des résultats dudit contrôle pluridisciplinaire, des manquements ont été constatés au regard des obligations contenues dans les cahiers de charges respectifs desdits opérateurs, soit vingt-neuf (29) manquements pour ORANGE Cameroun, vingt-trois (23) pour MTN Cameroon et quarante et un (41) pour CAMTEL.

De manière détaillée, ces manquements sont déclinés ainsi qu'il suit :

1) **Pour ORANGE Cameroun**, les manquements évalués à la somme de 5.800.000.000 (Cinq milliards huit cent millions) Francs CFA portent sur :
 - l'homologation des équipements ;
 - la conformité de l'utilisation des fréquences de service et faisceaux hertziens aux accords d'assignation de fréquences délivrés par l'ART ;
 - les performances de qualité de service voix 2G et 3G dans les villes de Yaoundé, Douala et Bafoussam, de la Data à Douala et Bafoussam, de couverture réseau 2G sur les trois (03) axes routiers susmentionnés et de couverture réseau 3G sur l'axe Yaoundé-Edéa-Douala.

2) **Pour MTN Cameroon,** les manquements évalués à la somme de 4.600.000.000 (Quatre milliards six cent millions) Francs CFA portent sur :
 - l'homologation des équipements ;
 - la conformité de l'utilisation des fréquences de service et des fréquences faisceaux hertziens aux accords d'assignation de fréquences délivrés par l'ART ;
 - les performances de qualité de service voix 2G et 3G dans les trois (03) villes, de la data à Bafoussam et de couverture réseau 2G sur l'axe Yaoundé-Edéa-Douala.

Immeuble Platinum - 690, Boulevard du 20 Mai 1972 Yaoundé – Cameroun
BP 6132 Tél. (+237) 222 23 03 80 – 222 23 23 30 – Fax. : (+237) 222 23 37 48
Site web: www.art.cm – Email: art@art.cm

3) **Pour CAMTEL**, les manquements évalués à la somme de 8.200.000.000 (Huit milliards deux cent millions) Francs CFA portent sur :

- l'homologation des équipements ;
- la conformité de l'utilisation des fréquences de service avec l'accord d'assignation de fréquences délivré par l'ART ;
- les performances de qualité de service voix 2G et 3G, data et SMS dans les trois (03) villes et de couverture réseau 2G sur les trois (03) axes routiers ;
- les performances du cœur de réseau en termes de disponibilité, continuité de service, redondance et basculement.

Subséquemment à ces constats, l'ART a adressé des mises en demeure aux trois (03) opérateurs de téléphonie mobile, afin que des mesures correctives soient spécifiquement prises par chaque opérateur concerné dans un délai de quinze (15) jours.

Par ailleurs, en ce qui concerne la situation du réseau national à fibre optique, dont CAMTEL est le gestionnaire et titulaire d'une convention de concession de transport de communications électroniques, l'ART a commis, au cours de l'exercice 2025, un audit en cours d'achèvement des cent douze (112) sections fibre optique dudit réseau qui relient notamment, les sites des opérateurs de téléphonie mobile et exploitants de réseaux répartis dans les régions, départements et arrondissements.

De cet audit, il a été constaté une dégradation significative de l'infrastructure nationale fibre optique imputable à CAMTEL, se caractérisant par des coupures récurrentes liées aux conditions de pose et de maintenance, des sections partiellement indisponibles et des défaillances de certains éléments de génie civil et des équipements optiques, ayant un impact sur les performances et la continuité du service de transport de communications électroniques ainsi que sur la qualité de service effectivement offerte aux abonnés de téléphonie mobile engendrant un manque à gagner de plusieurs milliards dans le secteur.

Fort de cet ensemble de constats, l'ART devrait organiser un contrôle de suivi des corrections effectuées par les opérateurs CAMTEL, MTN Cameroon et ORANGE Cameroun, conformément à la réglementation en vigueur, au terme duquel des mesures de sanction pourraient être prises. /-

AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS DU CAMEROUN
LE DIRECTEUR GENERAL
ART
THE GENERAL MANAGER
P.O BOX. 6132 YAOUNDE
BP. 6132 YAOUNDE

Philémon ZOO ZAME, Ing. Phd